

RÈGLES D'OR HSSE

Hygiène, Sécurité, Sûreté et Environnement



Notre raison d'être:

Fournir des énergies conventionnelles et innovantes au service de l'écodéveloppement des territoires antillais et guyanais

Nos actions au quotidien reposent sur **trois valeurs fondamentales** :



LA COHÉSION

Ensemble et performant chacun dans son rôle au service du résultat



L'EXIGENCE

Individuelle et collective dictée par la recherche de l'excellence



L'ENGAGEMENT

Satisfaire en continu nos clients, en sécurité, en qualité et à moindre coût

Nos **activités clés** s'illustrent dans une **cartographie** avec des **processus rigoureux** qui assurent le fonctionnement intégré des **10 rouages de l'entreprise**.

Ensemble, ces rouages créent une **dynamique vertueuse** pour faire de notre entreprise un acteur de référence, capable de conjuguer impact local et rayonnement global, avec un objectif de **performance** et de **durabilité**.

01 Un **positionnement incontournable** aux Antilles et en Guyane.

02 Un **environnement social, équitable et épanouissant**, propice à l'expression des compétences, de l'autonomie et de la motivation.

03 Une mise en valeur des **régions porteuses**, pour dynamiser leur potentiel.

04 Un **cœur de métier pérenne**, au service de nos clients, de nos ambitions et de notre impact.

05 Des règles claires, garantes de la transparence et de la responsabilité pour une tolérance zéro vis-à-vis de la sécurité, de la santé, de l'environnement, de la gestion des modifications et de l'éthique.

La sécurité est une priorité absolue.

Chaque employé s'engage à respecter les procédures de sécurité strictes et à participer activement aux initiatives de prévention.

06 Une **gestion des finances** en adéquation avec nos moyens, nos obligations et nos priorités.

07 Un **accompagnement au changement** pour adapter notre culture, nos compétences, nos outils et nos processus à un contexte de transition énergétique, économique, écologique et digitale.

08 Une prise en compte des **énergies nouvelles et renouvelables** en faveur de la décarbonation et de la diversification.

09 Une **attractivité** de la marque SARA, patrimoine « peyi ».

10 **SARA Entreprise à mission** : Une responsabilité active à un monde durable, en accord avec les enjeux écologiques et sociétaux actuels.



Cette charte est un engagement mutuel entre chaque collaborateur et l'entreprise, pour atteindre nos objectifs et honorer la confiance de nos clients et de nos partenaires.

Lamentin, le 1er avril 2025

Olivier COTTA
Directeur Général



L'application rigoureuse des règles d'or

protège les personnes, les installations et l'environnement.

Le respect de ces 16 règles d'or est essentiel pour garantir un environnement de travail sûr.

- 1** Situation dégradée
- 2** Circulation
- 3** Prévention des risques liés à l'activité physique
- 4** Outillage
- 5** Équipement de protection individuelle
- 6** Autorisation de travail
- 7** Levage
- 8** Systèmes alimentés en énergie
- 9** Travaux en espace confiné
- 10** Excavation ou fouille
- 11** Travaux en hauteur
- 12** Utilisation des échafaudages
- 13** Gestion du changement
- 14** Sûreté
- 15** Protection de l'environnement
- 16** STOP et sanctions

**Chaque règle respectée,
c'est un accident évité.**

Niveau de risque temporairement augmenté par rapport à une situation normale avec mesures compensatoires adaptées.



MESURES À PRENDRE

- Identifier et signaler la situation
- Analyser les risques
- Formaliser les mesures compensatoires définies dans le temps
- S'assurer de l'efficacité des mesures jusqu'à leur clôture

REFLEXE

Déclarer vos situations dégradées dans la plateforme HuB Me.

AGIR IMMÉDIATEMENT !

Ne pénétrez pas dans les zones à accès restreint sans autorisation de travail ou habilitations correspondantes.



ENGIN / VÉHICULE

- Emprunter les voies prévues
- Respecter le code de la route

CYCLE

- Vérifier le bon état du vélo avant utilisation
- Conduire prudemment

PIÉTON

- Prendre les chemins prévus pour les piétons
- Ne pas prendre de raccourcis
- Se déplacer avec vigilance et sans précipitation
- Tenir la rampe dans les escaliers

**ORDRE ET PROPRETÉ
SONT GAGES DE SÉCURITÉ**

Prévenir les blessures et troubles musculo-squelettiques.



RISQUES

- Mal de dos, blessure

MESURES À PRENDRE

- Utiliser les aides mécaniques lorsque c'est possible
- Se faire aider pour les charges lourdes
- Adopter une posture adaptée avec les outils

RÉFLEXES

- Je réfléchis avant de soulever ou déplacer une charge
- Je m'assure que l'environnement est adapté au travail réalisé

**IL VAUT MIEUX
PREVENIR QUE GUERIR**

Utiliser les outils et le matériel en toute sécurité.

MESURES À PRENDRE

- Utiliser des outils adaptés à la tâche à effectuer
- Vérifier le bon état des outils avant chaque utilisation
- Porter les EPI adaptés selon l'outil utilisé
- Ranger et stocker correctement l'outillage après usage

POINTS DE VIGILANCE

- Outils endommagés ou inadaptés
- Projections possibles (copeaux, étincelles) : autorisation de travail à chaud obligatoire
- Favoriser les interventions hors unité lorsque cela est possible



MEULE PORTATIVE

- Utiliser le bon disque (meuler ≠ tronçonner)
- Immobiliser la pièce avant intervention



**JOINTAGE :
PERSONNEL FORMÉ ET QUALIFIÉ**

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Porter les EPI adaptés à chaque situation de travail.

Casque

Date de validité indiquée sur le casque
(5 ans pour le modèle MSA V Gard)

Protections auditives en zones bruyantes

Changer les coussinets 2 fois par an pour un usage quotidien.

Lunettes de sécurité ou sur lunettes

La visière de protection ne remplace pas le port obligatoire des lunettes

Masque d'évacuation + Détecteur individuel (Raffinerie)

Autotest avant utilisation
Durée de vie (24 mois)

Gants adaptés à l'activité

Changer à l'usage.
Ne pas oublier de se laver les mains

Vêtements couvrants "retard feu" si risque Hydrocarbures

Mettre les vêtements régulièrement au lavage après usage.

Chaussures de sécurité montantes

Changer à l'usure selon l'utilisation,
durée de vie moyenne : 1 an

**Atmosphère
à risques :**

l'Appareil
Respiratoire Isolant
est aussi un EPI



LE REMPART FACE AU DANGER !

Autorisation obligatoire avant de commencer un travail.

MESURES À PRENDRE

- Déterminer les risques et les règles de sécurité
- Obtenir un permis de travail signé avant toute intervention
- Causerie obligatoire avant de débiter le chantier
- Visite préalable obligatoire
- Respecter les conditions prescrites dans l'autorisation

RÉFLEXES

- Présence du personnel SARA au démarrage quels que soient les travaux
- Rapporter l'autorisation au donneur d'ordre

**TRAVAIL TERMINÉ :
NETTOYER LE CHANTIER**



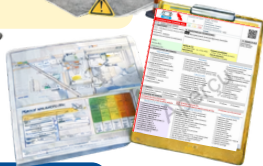
Toujours préparer et sécuriser une opération de levage.

MESURES À PRENDRE

- Évaluer la charge et choisir le matériel adapté
- Établir un plan de levage avant toute intervention
- Prévoir une causerie avant de débiter le chantier
- Délimiter et baliser la zone de levage
- Avoir le plan d'implantation et la grille de criticité avec l'autorisation de travail sur le chantier

RÉFLEXE

- Rapporter l'autorisation de travail au donneur d'ordre



**S'ARRÊTER SI UNE DES
CONDITIONS N'EST PAS RESPECTÉE**

Mise hors énergie ou hors produit avant intervention.

MESURES À PRENDRE

- Définir une procédure de mise à disposition
- Identifier les points d'intervention
- Mettre hors énergie ou hors produit
- Mettre à zéro l'énergie potentielle
- Isoler, condamner, identifier
- Contrôler et vérifier les isolations physiques
- Consigner l'équipement avant l'intervention
- Utiliser un système de verrouillage ou d'identification
- Apposer l'attestation de consignation obligatoire



**NE PAS INTERVENIR SI UNE DES
CONDITIONS N'EST PAS RESPECTÉE**

9 TRAVAUX EN ESPACE CONFINÉ

RISQUES EN CAPACITÉ

- Asphyxie
- Intoxication
- Chute
- Flash



MESURES A PRENDRE

- Avoir un permis de pénétrer valide
- Contrôler le platinage de la capacité contrôlé
- Mettre en place les dispositifs de sécurité
- Contrôler l'atmosphère :
oxygène / inflammabilité / toxicité / température
- Désigner un surveillant de capacité en contact permanent

REFLEXE

- Définir une procédure de secours définie avant intervention

**TOUTES EXIGENCES RESPECTEES
SINON STOP !**



MESURES A PRENDRE

- Avoir une autorisation de fouille valide
- Avoir un plan d'identification des obstacles souterrains
- Disposer les engins à 1 m minimum du bord de fouille
- Baliser les bords de fouille
- Installer et matérialiser les accès

**REFLEXES**

- Éboulement → Étalement obligatoire
- Gaz → Mesure d'explosivité
- STOP si odeur suspecte ou produit en fond de fouille

**A REMPLIR**

HARNAIS

- Formation obligatoire pour utiliser un harnais
- Équipement référencé et vérifié annuellement
- Vérifié avant chaque utilisation par l'utilisateur
- Point d'ancrage approprié assuré en permanence



PRÉVENTION DES CHUTES D'OBJETS

- Utiliser des paniers ou des bacs pour ranger matériel et outils sur les plateformes



RÉFLEXE

- Garder les deux mains disponibles pour monter aux échelles



SÉCURITÉ AVANT CHAQUE PAS !

MESURES A PRENDRE

- Contrôle visuel avant utilisation
- Echafaudage adapté aux travaux
- Entreprise autorisée (nom sur la pancarte)
- Réception journalière visée
- Trappes et portillons fermés après passage
- Signallement des non-conformités à la sécurité

PANCARTES

- A positionner au niveau du regard des utilisateurs
- A positionner à proximité de l'escalier ou de l'échelle d'accès



**AUTORISATION
JE MONTE**



**INTERDICTION
JE NE MONTE PAS**

À RETENIR

- Présence obligatoire de la pancarte sur échafaudage
- Utilisation interdite sans réception



QU'APPELLE-T-ON CHANGEMENT ?

- Modification des installations
- Modification des conditions opératoires ou d'exécution
- Modification de l'organisation ou des procédures
- Changement de matériaux ou de substances

POINT D'ARRÊT

- Si modification en phase d'exécution : analyser les risques
- Réviser le mode opératoire si besoin



**MODIFICATION
=
CONSÉQUENCES**

OBJECTIFS

- Prévenir les actes de malveillance
- Garantir la sécurité des personnes et des installations

MESURES À PRENDRE

- Porter son badge visible
- Respecter la confidentialité des informations transmises ou en votre possession
- Respecter les règles de contrôle d'accès
- Signaler toute situation suspecte au 33 ou par radio
- Se soumettre aux contrôles aléatoires des agents de gardiennage



**UN DOUTE ?
J'ALERTE IMMÉDIATEMENT !**



OBJECTIF

- Réduire l'impact sur l'air, l'eau, les sols et sous-sols
- Gérer les déchets dans les règles
- Limiter les nuisances
- Respecter la réglementation environnementale

MESURES À PRENDRE

Atmosphère

Limitier les émissions
Bâcher les zones
Récupérer sable et gravats

Sols

Éviter tout déversement
Utiliser rétention et bacs
Nettoyer immédiatement en cas de fuite

Réseaux

Aucun produit dans les caniveaux eaux pluviales
Utiliser le réseau eaux huileuses (HC) avec accord

Déchets

Trier les déchets
Réduire à la source
Séparer dangereux / non dangereux
Assurer la traçabilité (BSD)

Eau

Éviter le gaspillage
Utiliser des flexibles en bon état



RESPECTER, TRIER, PROTÉGER

TOUT COMPORTEMENT DANGEREUX ENTRAÎNE :

- Arrêt immédiat de la tâche
- Écartement du chantier
- Application des sanctions

COMPORTEMENTS INTERDITS

- Travailler sans autorisation de travail
- Travailler sous alcool ou drogue
- Fumer hors zones autorisées
- Refuser une consigne de sécurité
- Avoir un comportement violent
- Rouler à vitesse excessive
- Mettre en danger les personnes ou installations
- Monter ou démonter un échafaudage sans harnais



UN SEUL ÉCART = STOP IMMÉDIAT



- > SÉCURITÉ
- > PRÉVENTION
- > RESPONSABILITÉ

Respecter les **règles d'or**,
c'est s'engager pour la sécurité,
prévenir les risques, et assumer
notre responsabilité collective.



Un engagement
pour la sécurité de tous.



Pôle QHSSEI 2026